

# **l'Arrangement en matière d'approvisionnement relatif à l'infrastructure matérielle (AAIM) 2.0**

## **Résumé de la demande de renseignements (DR)**

Le document suivant regroupe les réponses à certains des principaux éléments de la DR concernant l'Arrangement en matière d'approvisionnement relatif aux infrastructures de serveur et de stockage (AAISS) qui a été affichée de décembre 2022 à février 2023.

L'Approvisionnement en technologie de l'information d'entreprise (ATIE) a également ajouté des points à prendre en considération en vue d'éventuelles discussions au cours des étapes ultérieures du projet.

La DR a donné lieu à vingt-deux (22) réponses provenant de diverses entreprises du secteur de la TI.

### **1. Revendeurs/intégrateurs ayant conclu un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA)**

- *Ce tableau présente les réponses de l'industrie, qui ont été regroupées et paraphrasées.*

<b>Risques/inconvénients</b>	<b>Avantages</b>
➤ Exigerait un contrôle financier des entreprises afin de s'assurer qu'elles ne deviennent pas insolvables	➤ Meilleure solution proposée par rapport à l'acceptation d'une solution de piles unique du fournisseur
➤ Un modèle de soutien compliqué	➤ Réduction du coût du repositionnement de marque par des tiers
➤ Établissement des prix selon ceux des fabricants d'équipement d'origine (FEO)	➤ Capacité à proposer diverses solutions pour répondre à des besoins complexes
➤ Modèle de catalogue pour les non-fabricants et indication des prix ➤ Besoin d'unités de gestion de stock (UGS) pour les coûts d'intégration/installation	➤ Pourrait permettre de réduire le « verrouillage » des fournisseurs (FEO) et de réduire les remplacements par un équivalent
➤ Pourrait exiger que tous les intégrateurs aient accès à tous les prix des FEO, même s'ils ne sont pas des distributeurs autorisés de leurs produits, ce qui donnerait lieu à des problèmes ou des renseignements exclusifs	➤ Augmentation de l'innovation
➤ Les services proposés peuvent dépasser la portée de l'outil d'approvisionnement en	

matériel et relever des services professionnels	
-------------------------------------------------	--

*Autres remarques relevées par l'ATIE aux fins d'examen ou de discussions plus approfondis :*

- *Taux de rabais et incidence sur la chaîne d'approvisionnement pour les produits ne provenant pas de FEO*

**2. Programme de marchés réservés pour les entreprises autochtones et autres initiatives socioéconomiques**

- La plupart des réponses ne s'opposent pas au programme de marchés réservés et les partenaires appuieront l'initiative de Services partagés Canada (SPC) visant à promouvoir les entreprises autochtones.
- Si le modèle actuel de revendeur est utilisé, il est possible qu'il y ait une duplication/un chevauchement important des revendeurs sur les listes des titulaires d'AMA.
- Des normes ou des expériences importantes pourraient être nécessaires pour s'assurer que l'entreprise est capable d'appuyer le gouvernement du Canada. Il a été indiqué que plusieurs entreprises autochtones « plus jeunes » pourraient être créées et ne seraient pas en mesure de fournir l'ensemble des services et auraient besoin de l'appui d'autres FEO au cours des deux premières années d'activité.
- Les réponses indiquent un appui aux entreprises socioéconomiques ou aux initiatives visant à promouvoir/soutenir les entreprises socioéconomiques.

**3. Approvisionnement écologique et émissions de gaz à effet de serre**

- Les FEO ont démontré qu'ils participent à la réduction des GES (champs d'application 1 et 2).
- Les objectifs s'échelonnent de 2030 à 2050 pour atteindre un taux d'émissions de 0 %.
- Certains fournisseurs n'ont pas donné de réponse ou ont fourni des renseignements limités, et un fournisseur a relevé plusieurs difficultés éventuelles relativement à un engagement à réduire les émissions de GES en fonction de leur niveau d'activité.

*Autres remarques relevées par l'ATIE aux fins d'examen ou de discussions plus approfondis :*

- *D'autres initiatives écologiques doivent faire l'objet de discussions et être envisagées (p. ex., l'Electronic Product Environmental Assessment Tool [EPEAT]).*

**4. Accessibilité**

- Réponses peu détaillées aux questions d'accessibilité
- Une partie de l'industrie utilise des outils d'évaluation provenant de tiers

*Autres remarques relevées par l'ATIE aux fins d'examen ou de discussions plus approfondis :*

- *Des discussions éducatives et informatives sont nécessaires pour fournir des conseils à tous les intervenants*

## **5. Modèles d'approvisionnement et de tarification**

- Les fournisseurs ont proposé des modèles de location (y compris la maintenance et l'assistance prépayées pour le matériel et les logiciels).
- Proposition de modèles fondés sur la consommation (paiement au fur et à mesure de la croissance).
- Les fournisseurs ont proposé le modèle Flex (frais mensuels qui augmentent ou diminuent selon la consommation – semble être davantage associé aux produits de stockage) \*modèle de services gérés.
- Même méthode de rabais sur le prix de la liste que pour le véhicule actuel d'arrangement en matière d'approvisionnement relatif à l'infrastructure matérielle (AAIM) (le coût de référence étant basé sur le siège de l'entreprise – en dollars américains ou canadiens).
- Un ou des fournisseurs ont proposé un modèle de micro-ordinateur/offre à commandes principale et nationale (OCPN) pour permettre des achats plus rapides pour des besoins simples.
- Certaines réponses indiquent que le modèle actuel du carnet de prix de l'AAIM devrait être conservé, car il permet de mettre à jour les produits et les technologies au fur et à mesure qu'ils deviennent disponibles.

*Autres remarques relevées par l'ATIE aux fins d'examen ou de discussions plus approfondis :*

- *Le risque lié au modèle de location est la possibilité d'un verrouillage permanent du matériel des FEO.*
- *Le paiement au fur et à mesure de la croissance est-il identique à un modèle de services gérés? Existe-t-il une solution intermédiaire?*
- *Structurer les rabais minimaux selon un modèle de remise par produit ou d'un modèle de remise générale.*
- *Le modèle d'OCPN était en place avant l'AAIM. Est-il utile que cette approche puisse également être utilisée?*

## **6. Interconnectivité/interopérabilité/intégration intermarques**

- Les fournisseurs ont proposé que SPC/ATIE crée/élabore des normes ouvertes, y compris sur l'utilisation d'interfaces API ou de logiciels libres et ouverts.
- Les fournisseurs ont indiqué que les technologies de répartition horizontale des charges au niveau de l'hyperviseur et des couches de connectivité peuvent être très efficaces.
- Les fournisseurs indiquent que la cohésion entre les marques est propre à chaque produit et à chaque situation.

- Les fournisseurs ont parlé de systèmes de protocoles ouverts par opposition à des systèmes de protocoles propriétaires.  
(Les renseignements fournis par les fournisseurs sont les suivants : un protocole « ouvert » permet l'intégration des leaders du marché, alors qu'un protocole « propriétaire » est une pile unique dont la compatibilité externe est limitée ou inexistante et le coût total de possession [CTP] est possiblement plus élevé.)
- Les fournisseurs ont parlé d'analyses appropriées du parc informatique actuel afin d'assurer une migration/mise en place adéquate des nouveaux ordinateurs (quel que soit le fournisseur en place ou le nouveau fournisseur) qui permettent de déterminer le CTP et les changements de configuration possibles.
- Les fournisseurs ont proposé d'utiliser l'organisation TSIA pour répertorier les fournisseurs ayant des capacités de soutien de nombreux fournisseurs

*Autres éléments que l'ATIE doit prendre en compte pour discuter avec l'industrie lors des étapes suivantes :*

- *Il convient d'établir une distinction entre l'interopérabilité physique (X se branchera-t-il sur Y?) et l'interopérabilité logiciel/interface.*
- *Défis en matière de soutien aux fournisseurs (solution pour de multiples FEO) : le revendeur en sera-t-il responsable?*